

REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille dix, le 5 janvier, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 23 décembre 2009, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de Mr MELLETT Yvon .

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents :

MM. MELLET, GENDROT, THEBAULT, MENARD, GARDAN, TROUBOUL, DERVAL, KAZMIERCZAK, THELOHAN .

Excusé :

M. LANDEL

Mr GENDROT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 1 / 2010 :

DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COUYERE, POUR LA MISE EN SECURITE DE LA RD 92

La Commune de LA COUYERE a déposé à la Communauté de Communes, une demande de subvention relative à la suppression des priorités à droite sur la RD 92 (LA COUYERE / JANZE) . Cette demande s'inscrit dans l'enveloppe du Contrat de Territoire – Volet 2.

La participation départementale sollicitée pour le territoire de LA COUYERE est de 50 % des frais de signalisation, soit 50 % de 1.147,68 € HT.

Le Bureau est alors invité à se prononcer sur cette demande de subvention Contrat de Territoire.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de LA COUYERE, pour l'inscription d'une subvention de 573 €, sur le Volet 2 du Contrat de Territoire – Action n° 26 intitulée « Améliorer la sécurité des routes », au titre de l'année 2010. Toutefois, cette subvention est réservée uniquement si la mise en priorité de la RD 92 a été également mise en oeuvre sur le territoire de JANZE.

Les membres du Bureau